

Dr. med. Mag. Theol. Rycke Geerd Hamer
Sandkollveien 11
N – 3229 Sandefjord

11.4.2013

Pour information à : Mme Birgit Steinacker
Avocate - Olgastrasse
530182 Stuttgart
bs@kanzlei-steinacker.de

Au Mr le soi-disant Juge Hartman

Tribunal de Grande Instance de Hambourg
Chambre Civile 10
Sievekingplatz 1
20355 Hambourg
Fax (Bureau) : (040) 4 28 43 – 2378
Fax (délai) : (040) 4 28 43 – 4318/9
postelle@lg.justiz.hamburg.de

Envoyé d'abord par fax

Affaire N°: 310 O 53/12

Cher Monsieur Hartman,

J'ai reçu ces jours-ci par la poste une lettre¹ qui m'a profondément choqué. Vous allez vite comprendre pourquoi. Si le contenu de la lettre ci-dessous est exact, vous m'avez non seulement pris pour un idiot, mais vous m'avez aussi menti effrontément en vous affublant d'une autorité judiciaire qui ne vous appartient pas. Vous n'êtes qu'un sinistre amuseur, travesti d'une robe de magistrat que vous vous êtes appropriée pour jouer le rôle d'un juge assermenté de l'Etat, ce que vous n'êtes pas.

Citation :

« Je viens d'obtenir les informations concernant les affaires judiciaires contre le Dr Hamer. Il est toujours stupéfiant de constater à quel point on continue de prendre les gens pour des imbéciles. En 1962, le paragraphe 15 de la loi fondamentale de la justice (Gerichtverfassungsgesetz = GVG), qui stipulait que les tribunaux étaient des tribunaux d'Etat, était purement et simplement supprimé.

1 notes du traducteur :

La lettre citée ci-dessous, celle qui suit et le document qui apparaît dans les pièces jointes à cette lettre du Dr Hamer, ont été adressées à la Cour de Kempten et à son entourage, dans le but d'incriminer le Dr Hamer, dans le cas de la mort de la jeune fille Susanne Rehklaue.

Brièvement, le cas Rehklaue était le suivant : la jeune fille Susanne Rehklaue, qui avait été diagnostiquée avec un cancer, avait subi une chimiothérapie. Les parents ne voulant pas continuer l'application de ce protocole de traitement, ont été menacés de perdre la garde de leur fille.

À la demande des parents et de l'avocate représentant Susanne, le Dr Hamer a fait trois enregistrements dans lesquels il contredisait le diagnostic, et par conséquent la chimio devenait inutile et même criminelle. Après la mort de la petite Susanne, le procureur a accusé le Dr Hamer d'avoir eu « l'intention de la tuer ».

Lorsque le Dr Hamer a dénoncé cette grande escroquerie construite par la " justice " allemande, avec l'intention de l'emprisonner ou de le faire interner en psychiatrie, celui-ci a reçu beaucoup de soutien des gens, qui, indignés ont écrit à la Cour lui faisant valoir son manque de légalité et de l'absurdité de la poursuite.

Depuis lors il n'y a plus de tribunaux d'Etat en Allemagne. Les lois fédérales d'assainissement de 2006/2007 ont rendu caduc l'ensemble de la GVG en supprimant tout son champ d'application. Dans l'Allemagne occupée par les Alliés (régie prétendument par une entreprise privée BRD Sarl) il n'y a plus que des entreprises de justice dont les jugements sont rendus en vertu de la loi du commerce maritime. Dans cette configuration, il faut que les deux parties d'une affaire reconnaissent toutes les deux le juge. Pour ce faire, il faut entre autre participer aux sessions, utiliser la marque de l'entreprise et ne pas remettre en cause l'ouverture de l'affaire. Si ces conditions ne sont pas réunies, le jugement n'est pas valide et n'est rien d'autre qu'un morceau de papier. Avant toute ouverture d'une affaire, il est aussi recommandé de fournir au juge une attestation de témoin qui, prouve qu'il est un juge d'un Etat légal et qu'il puisse montrer une autorisation d'exercer (qui n'est pas un état de services) –qu'il ne peut pas avoir par ailleurs. La loi fondamentale de la BRD : Bundes Republik Deutschland est également caduque depuis la suppression de l'article 23 (domaine d'application) intervenue le 23.09.1990. La plus haute juridiction fédérale de l'époque a ainsi déclaré que le seul Etat qui subsistait en Allemagne était le Reich Allemand. La BRD n'a jamais été un Etat mais une entité autogérée par les Alliés. Il n'y a plus que des citoyens du Reich et il n'y a jamais eu de citoyens fédéraux (voir la loi sur la citoyenneté). Malheureusement, la plupart des avocats ne le savent pas non plus. »

Dr P.

J'ai honte, avec tout mon peuple, que depuis 60 ans nous ayons été pris pour des idiots par cette soi-disant justice, illégale, et que, candides, nous nous sommes assis gentiment dans les salles de ces cours d'une justice basée sur le mensonge et la tromperie.

Une recherche sur internet nous montre tout de suite que chaque juridiction de notre pays est une entreprise appartenant à une personne privée qui, aux dires de beaucoup d'anciens juristes à la retraite est toujours un Maître d'une loge maçonnique. Suivant la règle de toute loge maçonnique, celle-ci doit être dirigée par un juif (normalement un rabbin) qui « possède » ainsi une loge, tous nos tribunaux – sans aucune exception – sont donc exactement le contraire de tribunaux d'Etat, indépendants avec des juges assermentés et indépendants dans un Etat de droit.

Pour simplifier, prenons le cas du Tribunal de Grande Instance de Hambourg² par exemple que posséderait le multimilliardaire et grand maître de loge Max Warburg de la banque

La Cour de première instance de Hambourg était la Cour où devait se terminer le procès Hamer contre Eybl .Le Dr Hamer a cherché à poursuivre le milliardaire M. Björn Eybl pour vol de Copyrights et droit d'auteur. M. Eybl avait publié un Tableau scientifique " Atlas organique " plagiant le Dr Hamer, mais a éliminé les feuillets embryonnaires et amalgamé toutes sortes d'hypothèses non scientifiques pour aboutir à la destruction de la "Germanische Heilkunde". (Sa véritable intention était de tromper les

2 notes du traducteur :

La Cour de première instance de Hambourg était la Cour où devait se terminer le procès Hamer contre Eybl .Le Dr Hamer a cherché à poursuivre le milliardaire M. Björn Eybl pour vol de Copyrights et droit d'auteur. M. Eybl avait publié un Tableau scientifique " Atlas organique " plagiant le Dr Hamer, mais a éliminé les feuillets embryonnaires et amalgamé toutes sortes d'hypothèses non scientifiques pour aboutir à la destruction de la "Germanische Heilkunde". (Sa véritable intention était de tromper les gens et gagner plus d'argent) c'est-à-dire le travail scientifique effectué par le Dr Hamer.

M. Eybl, sans aucune formation scientifique, mais très bien protégé, avait mis des droits d'auteur sur sa publication (Article et graphiques brevetés par le Dr Hamer) comme si c'était sa propriété. Björn Eybl , 30 ans plus tard, avait breveté ce que le Dr Hamer avait découvert depuis longtemps. Le problème était que le droit maritime anglais s'applique pour l'administration de la « justice » en Allemagne.

Dans ce cas, le risque était : une fois que les deux complices s'étaient accordés sur les gains, (le propriétaire de la Cour et M. Eybl) pouvaient détourner les droits d'auteur et valider la propriété par "décision de justice" avec un faux juge.

Dès lors, tout serait par décision judiciaire détenu par le milliardaire Eybl & Co.

Pour cette raison, le Dr Hamer a dû mettre fin à l'accusation contre M. Eybl, qui continu à être le propriétaire intellectuel de toutes les découvertes du Dr Hamer.

gens et gagner plus d'argent) c'est-à-dire le travail scientifique effectué par le Dr Hamer. M. Eybl, sans aucune formation scientifique, mais très bien protégé, avait mis des droits d'auteur sur sa publication (Article et graphiques brevetés par le Dr Hamer) comme si c'était sa propriété. Björn Eybl, 30 ans plus tard, avait breveté ce que le Dr Hamer avait découvert depuis longtemps. Le problème était que le droit maritime anglais s'applique pour l'administration de la « justice » en Allemagne.

Dans ce cas, le risque était : une fois que les deux complices s'étaient accordés sur les gains, (le propriétaire de la Cour et M. Eybl) pouvaient détourner les droits d'auteur et valider la propriété par "décision de justice" avec un faux juge. Dès lors, tout serait par décision judiciaire détenu par le milliardaire Eybl & Co.

Pour cette raison, le Dr Hamer a dû mettre fin à l'accusation contre M. Eybl, qui continu à être le propriétaire intellectuel de toutes les découvertes du Dr Hamer.

Warburg de Hambourg. Son chef donc, en tant que personne privée, peut vouloir discuter avec le multimilliardaire Eybel, mon adversaire dans une affaire de justice. Imaginez-les, tout joyeux, se tapant sur les cuisses en parlant de ce brave goy de Dr Hamer qui croit encore à la justice de son pays et comment ils allaient le rouler dans la farine. C'est pourquoi les copyrights et les droits d'auteur de la « Germanische Heilkunde », un jour, auront plus de valeur que les banques Warburg et Eybel réunies. Monsieur Hartman, pour respecter mon droit humain, vous devez me fournir une attestation de témoignage prouvant que vous êtes juge assermenté d'un Etat légal, ainsi qu'une copie conforme de votre autorisation d'exercer (qui n'est pas un état de services). Vous avez jusqu'au 23.4.2013 pour les adresser à mon avocate.

Si, par arrogance, vous ne prenez pas vos responsabilités ou si vous me mentez, je vous dénoncerai officiellement comme un imposteur. Je citerai cette lettre en exemple à tous les Allemands pour qu'enfin mes compatriotes naïfs et crédules ouvrent les yeux.

Bien cordialement,

Dr. Ryke Geerd Hamer

PS.

Une autre citation tirée d'une lettre au tribunal de grande instance de Kempten (ce qui y est dit est aussi valable pour le tribunal de Hambourg et tous les pseudos tribunaux de la Sarl de francfort : à savoir la République Fédérale Allemande (RFA) :

Mesdames, Messieurs,

Vous enquêtez contre le Dr Hamer dans l'affaire Rehklau. De quel droit au fait ? Vous vous présentez sous le titre de "juge fédéral", mais vous représentez quel état ? Ce ne peut être la RFA car comme l'a décrit Sigmar Gabriel lors d'une session du parti SPD à NRW, "c'est une non-organisation gouvernementale (privée) avec à sa tête Mme Merkel". Wolfgang Schäuble a constaté que depuis 1945 nous n'étions plus souverains parce que nous sommes dans un pays occupé, ce qui veut dire que s'y appliquent les lois SHAEF³. Il est stipulé dans la loi N°2 § 9 : "personne ne peut exercer la fonction de juge, de procureur, de notaire ou d'avocat s'il n'y est autorisé par le gouvernement militaire ". Ma question est donc, avez-vous une autorisation d'exercer délivrée par les autorités militaires ? Si oui, veuillez en faire parvenir une photocopie certifiée au Dr Hamer . Sinon vous vous rendez coupable, à mon avis d'usurpation de pouvoir.

Les lois militaires SHAEF s'appliquent toujours, mais peu de gens le savent. Elles ont été imposées à l'Allemagne après la guerre par les pouvoirs qui exerçaient une occupation militaire.

3 Notes du traducteur :

Les lois militaires SHAEF s'appliquent toujours, mais peu de gens le savent. Elles ont été imposées à l'Allemagne après la guerre par les pouvoirs qui exerçaient une occupation militaire.

Plus loin : le § 15 de la loi organique de la justice allemande (loi qui régit le système judiciaire) « tous les tribunaux sont des tribunaux d'Etat⁴ » fut levé en 1950 et l'article 101 de la loi fondamentale⁵ stipule que "les tribunaux d'exception⁶ sont interdits. Personne ne doit être soustrait à son juge". Si les tribunaux sont supprimés et que personne ne doit être soustrait à son juge, à qui voulez-vous alors adresser une plainte ?

De plus en 2006, lorsque les premières lois d'assainissement furent votées, la loi organique de la justice fut également abrogée.

Cela aurait-il échappé à votre attention ? De nos jours il n'y a plus que des tribunaux de salade, de végétariens et de viande !

J'espère que vous êtes conscient que vous êtes personnellement responsable et que cette responsabilité ne disparaît pas avec les années.

Dr H. V.

4 Notes du traducteur :

Un non-état (privé) tribunal est tout simplement un tribunal privé, qui est géré en fonction des intérêts d'une personne en particulier ou privée.

5 Notes du traducteur :

La Loi fondamentale ou « Grundgesetz » a été imposé sur le peuple allemand par les Etats alliés qui ont occupé l'Allemagne après la guerre, elle est entrée en vigueur le 23 mai 1949. Cette loi fondamentale a été considérée comme une constitution provisoire, mais elle dure depuis 60 ans.

Le Conseil parlementaire a utilisé le terme « loi fondamentale » au lieu de « Constitution » afin de préciser la nature temporaire de ce fait, dû à la séparation de l'Allemagne, et au désir d'unification. La Loi fondamentale comme une constitution provisoire a été remplacée par une constitution déterminée et adoptée par le peuple allemand en libre choix.

Depuis lors plus de 60 ans se sont écoulés, l'unification allemande est devenue une réalité, mais l'idée initiale à remplacer la Loi fondamentale pour une nouvelle constitution n'a pas été faite .

La Loi fondamentale (Grundgesetz) n'est pas une constitution au sens propre , car elle n'est pas le résultat d'un processus constituant régulier .

6 Notes du traducteur :

D'une manière très courte et facile, vous pouvez définir une cour d'exception pour celui qui ne respecte pas les principes fondamentaux de la légalité et de la sécurité juridique . Ces tribunaux sont très typiques des états dictatoriaux ou totalitaires.

On pourrait dire que ces tribunaux d'exception sont tout le contraire de ce qui est la règle de droit ou elle est entendu comme principe fondamental que l'ensemble de l'exercice de la puissance publique doit être inévitablement soumis à la volonté du droit et de sa compétence, en ne laissant dans tous les cas que l'exercice de la puissance publique par la volonté des personnes privées , qui est exactement ce qui se passe devant les tribunaux d'exception (où les cas se « jugent » avec peu ou pas de garanties légales ou procédures juridiques). Le principe de légalité agit comme un paramètre essentiel pour dire qu'un État est un état de droit. Et stipule que le principe de légalité garantit la sécurité juridique, et qui est le précepte selon lequel chaque citoyen doit avoir la possibilité ou la sécurité de savoir tout ce qui est interdit, autorisé ou réalisé par l'État.

Documentations annexes :

Pièce jointe :
Ministère fédéral de l'Intérieur
Otto Schily

Le 14. 2. 2004

A tous les employés du Ministère fédéral de l'Intérieur,
Police aux frontières
Police et Douanes

Chers Collègues,

D'une manière très courte et facile, vous pouvez définir une cour d'exception pour celui qui ne respecte pas les principes fondamentaux de la légalité et de la sécurité juridique . Ces tribunaux sont très typiques des états dictatoriaux ou totalitaires.

On pourrait dire que ces tribunaux d'exception sont tout le contraire de ce qui est la règle de droit ou elle est entendu comme principe fondamental que l' ensemble de l'exercice de la puissance publique doit être inévitablement soumis à la volonté du droit et de sa compétence, en ne laissant dans tous les cas que l'exercice de la puissance publique par la volonté des personnes privées , qui est exactement ce qui se passe devant les tribunaux d'exception (où les cas se « jugent» avec peu ou pas de garanties légales ou procédures juridiques).

Le principe de légalité agit comme un paramètre essentiel pour dire qu'un État est un état de droit. Et stipule que le principe de légalité garantit la sécurité juridique, et qui est le précepte selon lequel chaque citoyen doit avoir la possibilité ou la sécurité de savoir tout ce qui tout est interdit, autorisé ou réalisé par l'État.

La République Fédérale d'Allemagne a pris fin de droit suivant le droit international. Dans l'article 25 de la loi fondamentale, la RFA s'engage à reconnaître toutes les règles communes du droit international, du fait qu'elles font partie intégrante du droit fédéral. De ce fait toutes les bases juridiques des organes et des instances juridiques de la République Fédérale d'Allemagne n'ont plus de validité juridique. Le Reich Allemand existe dans ses frontières du 31 décembre 1937. Chaque citoyen du Reich Allemand n'est pas soumis aux lois et à la juridiction de la dictature de cette simulation d'état connue sous le nom de "République Fédérale d'Allemagne ".

Je ne vous promets rien. Je vous demande de vous ranger dans le camp des Allemands qui veulent encore l'être ! Nous faisons ce que nous pouvons pour notre patrie. L'Allemagne doit redevenir allemande ! Nous pouvons faire plus avec votre soutien. L'Allemagne a besoin de vous. Venez vers nous et n'ayez pas peur.

C'est la fin de la RFA. La loi fondamentale nous montre le chemin vers une constitution allemande, la voie d'une résurrection du Reich Allemand. Parce que : "cette loi fondamentale ne sera plus valide le jour où entrera en vigueur une constitution qui aura été librement décidée par le peuple allemand." (art. 146 GG)

Otto Schily Ministre Fédéral de l'Intérieur

.....

La légitimation d'un juge

Article d'Antonio m. Dorado du 31. 05. 2008

Le premier paragraphe de l'article 101 de la « loi fondamentale » pour la République Fédérale d'Allemagne dit : « les Tribunaux d'exception sont interdits. Personne ne peut être soustrait au juge. »

Cela signifie que n'importe quel citoyen peut demander au juge sa légitimation. Un policier, en uniforme ou non, qu'il soit une connaissance ou non, doit selon la loi, se légitimer devant un citoyen avant chaque affaire judiciaire ou une intervention si le citoyen le demande ! Sans rouspéter !

Même chose pour un ou une juge. Si un citoyen exige du juge cette légitimation alors le juge est tenu

selon la loi fondamentale (art. 97 Paragraphe 1 : « les juges sont indépendants et ne sont soumis qu'à la loi ») de la lui fournir par écrit. C'est sur cette base que, depuis 1 an, 1200 juges ont été interpellés dans ce sens devant le tribunal : « êtes-vous en mesure de fournir une attestation écrite que vous êtes un juge au sens de l'article 101 de la loi fondamentale de la République Fédérale d'Allemagne et pouvez-vous le prouver ? » Il est intéressant de noter qu'aucun juge n'a pu ou voulu se légitimer au sens de l'article 101, ce qui veut dire en passant qu'il n'existe pas de juges légaux dans ce qu'on appelle la République Fédérale d'Allemagne.

Car en ne respectant pas l'art. 101 et l'art. 103 (Paragraphe 1 : devant le tribunal, tout le monde a droit à se faire entendre judiciairement) chaque tribunal d'Allemagne est une cour martiale ou un tribunal d'exception – qui suivant l'article 101 sont interdits – parce qu'aucun tribunal en Allemagne ne respecte les normes édictées dans la loi fondamentale. De ce fait, toutes les décisions de justice ne sont pas légales en RFA suivant la législation édictée par la loi fondamentale.

.....

Une autre citation d'une lettre au Tribunal de Grande Instance Kempten :

Landgericht Kempten
Residenzplatz 4-6
87435 Kempten

06.04.2013

Votre suspicion à l'égard du Dr Hamer

Mesdames & Messieurs,

D'internet, j'ai appris que vous chargez le Dr Hamer d'incroyables suspicions. Le Dr Hamer a découvert il y a 30 ans les 5 lois biologiques de la nature. Cette découverte médicale est unique dans l'histoire et est comparable à un « saut quantique ». Ces 5 lois de la nature décrivent la cause et le déroulement de presque toutes les maladies. Vous pouvez expliquer de façon compréhensible des maladies (même des psychoses), qui peuvent être prouvées sur n'importe quel prochain patient. Vous n'avez besoin d'aucune hypothèse, à la différence de la médecine d'école. La médecine d'école est constituée de plus de 5000 hypothèses (suppositions non prouvées).

Le journaliste médical réputé Schmidsberger résume de façon précise la découverte du Dr Hamer : « Si le Dr Hamer a raison, les livres de la médecine d'école n'ont plus que la valeur de vieux papier »

Avec cet énoncé il est clairement compréhensible que la découverte du Dr Hamer va susciter d'innombrables opposants. Et c'est bien ce qui s'est produit. Que précisément un Tribunal de Grande Instance, composé de néophytes en matière médicale, se soit érigé en antagoniste, constitue un scandale incroyable.

Dans le cadre de mes recherches sur internet, j'ai découvert d'autres constats incroyables.

Si on consulte des sites de sociétés internationales de renseignements, comme par exemple les sociétés Hoppenstedt, Manta, Dun & Bradstreet, etc, qui se sont spécialisées au niveau mondial, on apprend ce qui est incroyable, que le Tribunal de Grande Instance de Kempten est enregistré comme firme. Ainsi que la République Fédérale Allemande avec toutes les instances officielles. Si tout cela devait s'avérer vrai, le soupçon devrait se poser que le Tribunal de Grande Instance de Kempten ne serait pas une juridiction d'Etat ? Et les juges hommes et femmes ne seraient pas des juges constitutionnels légaux.

Les preuves :

creditreports.dnb.com | My Account | Log In/Register

Decide with Confidence

Home Solutions Credit Reports Business Resources About Us

Company Search Results

Select a company from the list below.
Can't find the company you are looking for? Try [refining your search](#).

Sort list by:

< previous page Showing page 2 of 3 pages

Type	Company Name	Address	
	Landgericht Frankenthal Also Traded as Landgericht	Bahnhofstr. 33, Frankenthal (Pfalz), , DE	<input type="button" value="Select"/>
	Landgericht Kempten Also Traded as Landgericht	Residenzplatz 6, Kempten (Allgäu), , DE	<input type="button" value="Select"/>
	Landgericht Nürnberg-Fürth	Fürther Str. 110, Nürnberg, , DE	<input type="button" value="Select"/>
	Landgericht Memmingen	Hallhof 1+4, Memmingen, , DE	<input type="button" value="Select"/>
	Landgericht Schwerin	Demmlerplatz 1-2, Schwerin, , DE	<input type="button" value="Select"/>
	Landgericht Passau	Zengergasse 1, Passau, , DE	<input type="button" value="Select"/>
	Landgericht Landshut	Maximilianstr. 22, Landshut, , DE	<input type="button" value="Select"/>
	Landgericht Baden-Baden	Gutenbergstr. 17, Baden-Baden, , DE	<input type="button" value="Select"/>
	Landgericht Verden	Johanniswall 6, Verden (Aller), , DE	<input type="button" value="Select"/>
	Landgericht Mannheim	A 1, Mannheim, , DE	<input type="button" value="Select"/>

creditreports.dnb.com/webapp/wcs/stores/servlet/IballValidationCmd?storeId=11154&catalogId=71154&searchType=85F0

et - Company Search Res... +

Decide with Confidence

Home Solutions Credit Reports Business Reso

Company Search Results

Select a company from the list below.
Can't find the company you are looking for? Try [refining your search](#).

Sort list by:

< previous page Showing page 1 of 3 pages

Type	Company Name	Address
Headquarters	Bundesrepublik Deutschland	Dorotheenstr. 184, Berlin, , DE
Headquarters	Bundesrepublik Deutschland - Finanzagentur Gesellschaft mit	Lurgiallee 5, Frankfurt am Main, , DE

Suchen

Alles über Firmen.de

Alles über Firmen Firma hinzufügen Tags Kontakt

Alles über firmen » landgericht kempten

Branchen

- Bauwesen (40260)
- Bildung und das Schulwesen (28925)
- Büro (527)
- Computer und Internet (1589)
- Das grafische Gewerbe und Verlage (3098)
- Dienstleistungen (20302)
- Finanzen und Versicherungen (22450)
- Gastronomie (15296)
- Geschäft (44813)
- Handel (34921)
- Haus und der Garten (103014)
- Hobby und Unterhaltung (5496)
- Immobilien (40243)
- Industrie und Herstellung (22712)
- Kleidung und Schuhe (10384)
- Kultur und Kunst (28663)
- Landwirtschaft und die Forstwirtschaft (44496)
- Medien und die Informationen (141)
- Medizin und Gesundheit (11453)
- Motorisierung (10648)
- Nahrung (43595)
- Recht (6111)
- Schönheit und die Entspannung (4943)

landgericht kempten

✓ **Amtsgericht, Landgericht und Staatsanwaltschaft Kempten**
Residenzplatz 4-6, 87435 Kempten (Allgäu)
Tel.: 0831203-00 Fax: 0831203-132 www.justiz.bayern.de/gericht/lg/ke/

L'enregistrement suivant ne pourra pas invalider la suspicion entre autres :



The screenshot shows a browser window with the URL <http://www.aufenthaltstitel.de/staaten/schlüssel.html>. Below the URL is the heading "Erläuterungen" and a bullet point: "• AZR = Staatsangehörigkeitsschlüssel des Ausländerzentralregister." Below this is a table with four columns: D, AZR, KFZ, and ISO 3166. The table has two rows: one for Dänemark and one for Deutschland.

D	AZR	KFZ	ISO 3166
Dänemark	126	DK	DK
Deutschland	00-0	D	DE

Cet enregistrement, avec la clé de nationalité 00-0, pourrait-il signifier que le gouvernement fédéral trafiquerait une simulation de l'Etat ?

Même les déclarations de personnages politiques de premier plan de la RFA ne permettent pas de démentir le soupçon.

Je constate que le ministre des finances Wolfgang Schäuble a déclaré au Congrès Européen des Banques le 18 novembre 2011 à Frankfurt :

« Même nous en Allemagne n'étions plus souverains à aucun moment depuis le 8 mai 1945 »

Cette déclaration a été répandue sur internet et de ce fait rendu publique.

Le ministre fédéral Schäuble a ainsi confirmé que l'Allemagne n'était plus depuis le 8 mai 1945 en possession des droits de souveraineté d'Etat, ne pouvait plus gouverner de manière absolue, ni agir de façon indépendante et réfléchie.

Je constate que M. Horst Seehofer, Ministre Président de Bavière, a déclaré à Erwin Pelzig de la chaîne de télévision ARD le 20 mai 2010 devant des millions de téléspectateurs :

« Ceux qui décident ne sont pas élus, et ceux qui sont élus n'ont rien à décider ! »

Ainsi Monsieur Seehofer a confirmé exactement les déclarations de Monsieur Schäuble. Cette émission a été diffusée sur internet et est publique.

Je constate que Monsieur Sigmar Gabriel, président du SPD a dit à l'assemblée extraordinaire du parti, le 27 février 2010 à Dortmund :

« Nous n'avons pas de gouvernement fédéral – Madame Merkel est Présidente-Directrice-Générale d'une nouvelle Organisation Non Gouvernementale en Allemagne »

Cette déclaration également est disponible publiquement sur internet.

Le Ministre Fédéral Sigmar Gabriel a-t-il voulu mettre à l'évidence la situation juridique réelle de la RFA ?

Si le Ministre Fédéral Sigmar Gabriel devait par sa déclaration avoir effectivement raison, alors on devrait pouvoir clairement le prouver.

Cet enregistrement, ainsi que d'autres applications, peuvent-ils être considérés comme des preuves ?

<http://www.aufenthaltstitel.de/staaten/schlüssel.html>

Erläuterungen

- AZR = Staatsangehörigkeitsschlüssel des Ausländerzentralregister.

D	AZR	KFZ	ISO 3166
Dänemark	126	DK	DK
Deutschland	00-0	D	DE

Lors d'une discussion à la télévision sur ARD en 2008, avec MM Westerwelle et Lafontaine, le ministre fédéral de la RFA (République Fédérale Allemande) lui-même, Jürgen Trittin, ne disait-il pas que la RFA était une firme ? Ses interlocuteurs n'avaient pas contesté cette déclaration.

(www.youtube.com/watch?v=SjBRIq4z8

alt.spd.de/de/aktuell/nachrichten/2010/02/MerkelsNGO.html?pg=25&y=2010&m=0)

Cette discussion télévisée est diffusée sur internet et est devenue ainsi publique. Cette déclaration de Monsieur Trittin pourrait-elle consolider entre autres le soupçon ?



A ce soupçon se rajouterait encore le soupçon d'usurpation de fonctions.

C'est pourquoi j'attends de vous les copies suivantes :

1. Le certificat de constitution d'Etat de la République Fédérale Allemande, auxquelles lois se réfèrent les juges du Tribunal de Grande Instance de Kempten
2. Une constitution de la RFA ratifiée par le peuple
3. Un certificat de constitution de « l'Allemagne Unie) » qui a été créée en 1990 et est maintenant membre des Nations Unies.
4. Une constitution de « l'Allemagne Unie », ratifiée par le peuple.

5. Un certificat de fonction publique, (pas une carte de service !!) du procureur déterminé et du juge qui me permet de reconnaître s'ils remplissent déjà des fonctions régaliennes pour la RFA ou « L'Allemagne Unie ».

Si je ne devais pas recevoir ces documents dans un délai de 4 semaines, je suppose qu'il n'existe effectivement pas d'Etat, mais seulement des firmes, et que les juges y compris les procureurs commettent des usurpations de fonctions et des tromperies.

Cordialement,

Flugreisel